



OSISKO ANNONCE LES LIVRAISONS D'ONCES D'ÉQUIVALENT D'OR POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2024 ET DES MISES À JOUR SUR DES ACTIFS CLÉS

Montréal, 8 avril 2024 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir de fournir une mise à jour sur ses livraisons, ses produits et sa marge monétaire pour le premier trimestre de 2024, ainsi que sur sa position de trésorerie et sa dette au 31 mars 2024. De plus, Osisko est enthousiaste de fournir des mises à jour sur certains de ses actifs. Tous les montants inclus dans ce communiqué sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024

Osisko a gagné 22 259 onces d'équivalent d'or attribuables¹ (« OEO ») au premier trimestre de 2024.

Osisko a enregistré des produits préliminaires, issus des redevances et des flux, de 60,7 millions de dollars durant le premier trimestre et des coûts des ventes préliminaires (excluant l'épuisement) de 1,8 million de dollars, résultant en une marge monétaire² trimestrielle d'approximativement 58,9 millions de dollars (ou 97 %).

Au 31 mars 2024, la position de trésorerie d'Osisko était d'environ 70,6 millions de dollars, suite à un remboursement de 43,6 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable de la Société durant le premier trimestre. La facilité de crédit renouvelable de la Société était utilisée à hauteur d'environ 151,9 millions de dollars à la fin du mois de mars 2024, avec un montant supplémentaire de 398,1 millions de dollars pouvant être utilisé, en plus de la disposition accordéon non engagée d'un maximum de 200 millions de dollars.

MISES À JOUR SUR DES ACTIFS CLÉS

Complexe Canadian Malartic (exploité par Mines Agnico Eagle Limitée)

Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico ») continue de faire avancer les études sur l'optimisation de sa plateforme en Abitibi, où l'usine Canadian Malartic devrait jouer un rôle central en matière de traitement de minerai. Le gisement AK de Macassa a maintenant été intégré aux prévisions de production d'Agnico pour 2024 à 2026. À Upper Beaver, Agnico effectue une analyse comparative entre le transport et le traitement du minerai à son usine de LaRonde vers une usine centrale autonome pour Upper Beaver et d'autres gisements satellites. Une rampe et un puits d'exploration sont envisagés à Upper Beaver afin d'améliorer et d'explorer davantage les parties plus profondes du gisement. À Wasamac, Agnico évalue les possibilités de transport et le taux d'extraction optimal pour le transport et le traitement du minerai à l'usine Canadian Malartic. Agnico prévoit terminer les évaluations techniques internes pour Upper Beaver et Wasamac, dans le cadre d'un groupe d'études sur l'optimisation de la plateforme de la société en Abitibi, et ce au cours de la première moitié de 2024. En février, Agnico a déclaré des réserves minérales probables initiales de 5,17 millions d'onces d'or (47,0 millions de tonnes à 3,42 g/t d'or) dans la partie centrale du gisement East Gouldie.

En plus de la redevance de 5 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de la mine Canadian Malartic, Osisko détient également une redevance de 5 % sur les gisements East Gouldie et Odyssey Sud, une redevance de 3 % sur le gisement Odyssey Nord et une redevance de 3 à 5 % sur le gisement East Malartic, qui sont situés à proximité de la mine Canadian Malartic. Osisko détient également une redevance de 0,40 \$ CA/tonne sur tout minerai provenant de l'extérieur des limites de la redevance et traité à l'usine Canadian Malartic, tel que Wasamac. Osisko détient des redevances de 2 % NSR qui couvrent la plupart des propriétés régionales d'Agnico à Kirkland Lake, y compris les gisements AK et Upper Beaver.

Mine CSA (exploitée par Metals Acquisition Limited)

À la fin mars 2024, Metals Acquisition Limited (« MTAL ») a annoncé le dépôt de son rapport annuel 2023. MTAL a remplacé le deuxième broyeur, qui a ensuite fonctionné aux taux cibles sans problème, et a achevé les mises à niveau de la ventilation et du refroidissement pour CSA. Sur le plan financier, et après la fin de l'année 2023, MTAL a réussi à lever 325 millions de dollars australiens en s'inscrivant à la Bourse d'Australie (« ASX »). Le produit de l'inscription à l'ASX a servi à rembourser intégralement la facilité de contrepartie différée à Glencore dans le cadre de l'acquisition de CSA par MTAL, et le solde devrait servir à : augmenter le fonds de roulement pour faciliter la flexibilité opérationnelle et la croissance potentielle de la production, ainsi qu'à fournir un financement supplémentaire pour les programmes d'exploration et le développement minier à la mine CSA.

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine CSA ainsi qu'un flux cuprifère de 3,0 à 4,875 % dont la date d'entrée en vigueur économique est le 15 juin 2024. Osisko détient également un droit de premier refus d'une durée minimale de sept ans sur les redevances/flux futurs vendus sur tout actif détenu ou acheté par MTAL.

Island Gold / Magino (exploité par Alamos Gold Inc.)

À la fin mars 2024, Alamos Gold Inc. (« Alamos ») a annoncé l'acquisition amicale d'Argonaut Gold Inc. (« Argonaut Gold »), et de sa mine d'or et de son usine de traitement Magino, situées à proximité immédiate de la mine d'or Island Gold d'Alamos. La transaction devrait être finalisée au cours du troisième trimestre 2024. Les travaux de construction de la phase 3+ de l'expansion de l'usine d'Alamos prévue précédemment à Island Gold ne seront plus nécessaires à la suite de l'acquisition annoncée de l'usine Magino d'une capacité de 10 000 tonnes par jour, qui est située à deux kilomètres du puits d'Island Gold (actuellement en construction). L'usine plus grande et l'infrastructure de traitement des résidus de Magino permettront également de traiter les réserves et les ressources minérales d'Island Gold, qui augmentent rapidement.

Le plan minier élargi et accéléré d'Alamos à Island Gold devrait permettre de transférer une plus grande proportion de la production vers les limites des redevances de 2 % et 3 % NSR d'Osisko plus tôt dans le plan minier, par opposition à l'inventaire minéral couvert par la redevance de 1,38 % NSR d'Osisko. Une petite fraction de la limite orientale de la fosse Magino est couverte par une redevance de 3 % NSR, les OEO revenant à Osisko étant attendues à partir de 2030. Le potentiel d'exploration souterraine précédemment mis en évidence par Argonaut Gold sur ce claim est situé à moins de 300 mètres de l'infrastructure souterraine existante d'Island Gold.

Tocantinzinho (exploité par G Mining Ventures Corp.)

Au début du mois d'avril 2024, G Mining Ventures Corp. (« G Mining ») a annoncé que la construction de son projet aurifère phare de Tocantinzinho (« TZ ») au Brésil restait en bonne voie, la première coulée d'or étant prévue pour la deuxième moitié de 2024, et la production commerciale pour peu de temps après. Dans l'ensemble, la construction physique à TZ était achevée à environ 83 % au 29 février 2024. L'infrastructure du site est pratiquement terminée et l'installation des composantes des broyeurs semi-autogènes et à boulets est en cours. L'extraction et le stockage du minerai ont débuté en novembre 2023 et, au 29 février 2024, les stocks de minerai à TZ totalisaient 0,8 million de tonnes à une teneur de 0,8 gramme/tonne d'or.

Osisko détient une redevance de 0,75 % NSR sur le projet Tocantinzinho.

Namdini (exploité par Cardinal Namdini Mining Limited)

Cardinal Namdini Mining Limited, une filiale majoritairement détenue par Shandong Gold Mining Co. Ltd. (« Shandong ») a officiellement commencé l'exploitation du projet aurifère Namdini au Ghana. En outre, la construction de l'usine de traitement, des installations de captage d'eau et de stockage des résidus, de la ligne de transport d'électricité de 161 kV, des bassins de décantation et du réseau routier est presque achevée. Une route d'accès de 25 kilomètres reliant la ville de Balungu au site minier a été achevée et est désormais ouverte au public, reliant plus de dix communautés. Comme Shandong l'a indiqué précédemment, la première coulée d'or à Namdini est prévue pour le quatrième trimestre de 2024.

Osisko détient une redevance de 1 % NSR sur le projet aurifère Namdini.

Copperwood (exploité par Highland Copper Company Inc.)

En mars 2024, Highland Copper Company Inc. (« Highland ») a annoncé qu'après une année d'examen du projet de cuivre-argent Copperwood, le *Michigan Strategic Fund Board* avait approuvé à l'unanimité une subvention basée sur la performance de 50 millions de dollars américains provenant du *Strategic Site Readiness Program* (« SSRP »). Le programme SSRP est financé par le *Strategic Outreach and Attraction Reserve Fund* et fournit une assistance économique dans le but de créer des sites prêts à l'investissement afin d'attirer et de promouvoir l'investissement dans l'État. Les subventions prendront la forme de remboursements basés sur les performances pour les activités éligibles liées au développement des infrastructures, notamment les dépenses relatives aux routes, aux infrastructures de communication et à l'alimentation en électricité du site. Le transfert des fonds à Highland est en attente de l'approbation finale des comités de crédits de la Chambre et du Sénat du Michigan.

Osisko détient actuellement une redevance de 1,5 % NSR sur la production de cuivre et une redevance de 11,5 % NSR sur la production d'argent à Copperwood. Au choix d'Osisko, le pourcentage de la redevance sur l'argent peut être augmenté à 100 % sur Copperwood (et sur le projet White Pine North de Highland) moyennant un paiement de 23 millions de dollars américains.

Ermitaño (exploité par First Majestic Silver Corp.)

Au début du mois d'avril 2024, First Majestic Silver Corp. (« First Majestic ») a publié une mise à jour de l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales de 2023 pour la mine souterraine Ermitaño, à sa mine d'argent/d'or Santa Elena à Sonora, au Mexique. Les estimations des réserves minérales prouvées et probables de Santa Elena (Ermitaño) sont restées relativement inchangées malgré une production record de 9,6 millions d'onces d'équivalent d'argent à Ermitaño en 2023. En termes de développement déterminants pour l'année prochaine, le potentiel d'expansion continue des ressources minérales à la mine Ermitaño (zones Luna et Soledad) reste une priorité pour First Majestic, avec 22 000 mètres de forage prévus pour 2024.

Osisko détient une redevance de 2 % NSR sur le projet Ermitaño et la propriété Cumobabi, incluant les zones Luna et Soledad.

DÉTAILS RELATIFS À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET LA WEBDIFFUSION SUR LES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024

Osisko fournit un avis de publication des résultats du premier trimestre de 2024, et les détails relatifs à la conférence téléphonique et à la webdiffusion.

Publications des résultats : Mercredi, 8 mai 2024, 10:00 HE

Conférence téléphonique : Jeudi, 9 mai 2024, 10:00 HE

Numéros de téléphone : Sans frais en Amérique du Nord: 1 (800) 717-1738
(option 1) Appels locaux Toronto : 1 (289) 514-5100
Appels locaux New York : 1 (646) 307-1865
ID de la conférence : 35205

Lien pour la webdiffusion : https://viaid.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1664597&tp_key=79a3a8e207
(option 2)

Reprise (disponible jusqu'au lundi 10 juin 2024 à 23:59 HE) : Sans frais en Amérique du Nord : 1 (888) 660-6264
Appels locaux Toronto : 1 (289) 819-1325
Appels locaux New York : 1 (646) 517-3975
Code d'accès : 35205#

Reprise également disponible sur notre site web au www.osiskogr.com

Notes :

Les chiffres présentés dans ce communiqué de presse, incluant les produits et les coûts des ventes, n'ont pas été audités et pourraient être modifiés. Comme la Société n'a pas encore terminé ses procédures de clôture de trimestre, l'information financière anticipée présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire, assujettie à des ajustements finaux de clôture de trimestre et peuvent changer de façon importante.

(1) Onces d'équivalent d'or

Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. L'argent (Ag) provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en OEO en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en OEO en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2024	2023
Or ⁽ⁱ⁾	2 070 \$	1 890 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	23,34 \$	22,55 \$
Taux de change (\$ US/\$ Can) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,3486	1,3525

(i) Prix pm en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(ii) Prix en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

(2) Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

La Société a inclus certaines mesures de performance dans ce communiqué de presse, lesquelles ne sont pas des mesures normalisées prescrites en vertu des Normes IFRS de comptabilité, incluant la marge monétaire en dollars et en pourcentage. La présentation de ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité vise à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les Normes IFRS de comptabilité. Ces mesures ne suggèrent pas nécessairement des profits d'opérations ou flux de trésorerie issus des opérations, tel que déterminé selon les Normes IFRS de comptabilité. Comme les opérations d'Osisko sont principalement axées sur les métaux précieux, la Société présente la marge monétaire parce qu'elle croit que certains investisseurs utilisent cette information, ainsi que des mesures déterminées comme conformes aux Normes IFRS de comptabilité, afin d'évaluer la performance de la Société en comparaison avec d'autres sociétés minières de l'industrie des métaux précieux qui présentent les résultats de façon similaire. Toutefois, d'autres sociétés peuvent calculer ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité de façon différente.

La marge monétaire (en dollars) représente les produits moins les coûts des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage) représente la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits.

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 31 mars 2024
Produits	60 751 \$
Moins : coût des ventes (excluant l'épuisement)	<u>(1 833 \$)</u>
Marge monétaire (en dollars)	58 918 \$
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	97,0 %

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 185 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux, incluant 19 actifs en production. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic, l'une des plus importantes opérations aurifères au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Portable : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, que les informations financières peuvent être sujettes à des ajustements de fin d'année, la disponibilité de la disposition accordéon non engagée de la facilité de crédit. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croît », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement à Osisko ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko ou (b) l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.